

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**DU PROJET DE MODIFICATION N°1**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n°2022-1 du 5 janvier 2022, le maire de Crest a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette enquête portera notamment sur la modification de la cartographie de l'aléa inondation et de la cartographie du risque « retrait et gonflement des argiles », sur le changement de destination d'un bâtiment en zone agricole, sur la suppression de l'emplacement réservé n°1 et sur la modification de l'emprise de l'emplacement réservé n°6, sur la rectification d'une erreur matérielle dans le zonage et sur la modification du règlement.

À cet effet, Monsieur Jean BIZET, Responsable industriel retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie du **24 janvier 2022 au 8 février 2022** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- **lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h,**
- **samedi 29 janvier 2022 de 9h à 12h,**
- **mardi 8 février 2022 de 14h à 17h.**

Compte-tenu du contexte sanitaire, des « mesures barrières » spécifiques seront exigées, parmi lesquelles le port d'un masque, et d'autres seront mises en œuvre parmi lesquelles des mesures de distanciation physique et la mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de CREST (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet [www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr).

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire enquêteur pendant le délai d'enquête, par voie postale en mairie (Place du Dr M. Rozier, 26400 CREST), ou par voie électronique ([www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr)) ; le commissaire enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme Bathilde SENTENAC, responsable du service urbanisme, Mairie de Crest, Place du Docteur Maurice Rozier, 04.75.76.61.27, [urbanisme@mairie-crest.fr](mailto:urbanisme@mairie-crest.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CREST et à la Préfecture de la Drôme, aux jours et heures habituels d'ouverture, où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le Maire,  
Hervé MARITON